



PAR COURRIEL

Repentigny, le 7 mars 2019

Objet : Demande d'accès concernant 1094, 1110, 1120 et 1140, Côte-de-Terrebonne à Terrebonne.

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 22 février dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande concernant le 1120 - 1140, Côte Terrebonne. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 6 décembre 2001
2. Rapport d'accident technologique 14 janvier 2002

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'a retracé aucun document associé aux informations mentionnées à votre demande et nous permettant d'y répondre.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Bureau régional de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Bureau régional des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Direction régionale de Lanaudière

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10349-00

DATE DE RÉDACTION : 6 décembre 2001

SAGIR N/INTERVENTION : 300007578

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 28 11-01 Arrivée : 13h00

INSPECTEUR : Maryse Hamel Départ : 13h30

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ1120, Côte Terrebonne
Terrebonne**ADRESSE POSTALE (si différente)**Machinerie C.R. Tel Inc.
1140, Côte Terrebonne
Terrebonne
J6Y 1E2PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non **NOM**

art 53-54

ADRESSE**TÉLÉPHONE****PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :****NOM**

Richard Tellier

FONCTION

propriétaire

TÉLÉPHONE

art 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :PHOTO(S) Nombre : CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) AUTRE(S) ANNEXE(S) :

1.

BUT(S) : Vérifier le bien fondé de la plainte.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-14-01-10349-00

DATE DE RÉDACTION : 6 décembre 2001

SAGIR N/INTERVENTION : 300007578

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis rendue au 1120 Côte Terrebonne pour vérifier le bien fondé de la plainte. Monsieur Tellier, le propriétaire, est absent mais un employé l'a rejoint au téléphone ce qui m'a permis d'obtenir des explications. Monsieur Tellier m'informe qu'il a coupé des arbres qui étaient malades. Il en a d'ailleurs un qui a tombé sur le cabanon de art 53-54 qui demeure juste à coté. La bande riveraine de 10mètres est zonée inondable. Aucun remblai ni déblai n'est constaté dans cette bande, j'informe d'ailleurs le propriétaire que cette bande est protégée et qu'il ne peut faire de travaux sans autorisation.

J'ai rejoint l'inspecteur municipal de Terrebonne qui s'occupe de ce dossier, monsieur Michel Coulombe. Il a déjà reçu une plainte par rapport à ce terrain et il est au courant que art 53-54 est découragée de voir ce propriétaire couper les arbres. Son règlement municipal couvre ce genre d'intervention et il a déjà rencontré le propriétaire à ce sujet en autre. Je lui mentionne également que le propriétaire m'a parlé de ses intentions de construire une résidence sur son terrain et je lui ai mentionné que je n'étais pas sûr que la réglementation lui permettra.

3. CONCLUSION

Le propriétaire du terrain a effectivement coupé des arbres qui ne sont pas nécessairement dans la bande riveraine. Aucun remblai ni déblai a été fait dans la bande riveraine.

La réglementation municipale couvre les activités de coupe d'arbres et l'inspecteur Michel Coulombe va y voir.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de communiquer avec art 53-54 pour l'informer de notre visite terrain et lui demander de communiquer avec Michel Coulombe pour la suite du dossier. *appel le 07-12-01*

Je recommande de communiquer avec monsieur Tellier, le propriétaire pour l'informer par écrit que tous travaux dans la bande riveraine exigent une autorisation. *lettre du 17-12-01*

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Maryse Hamel*

Maryse Hamel 6-12-01

VÉRIFIÉ PAR :

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

N° Référence :

T- 14-02-01-12-

()

Date de l'événement : <u>12 janvier 2002</u> Heure : <u>9</u> h <u>37</u> min.		N° de photos : <u>Ø</u>	
Organisme impliqué : <u>M. Richard Tellier</u>		Tél. : <u>(450) 964-9350</u>	
Adresse : _____		Poste : _____	
Ville : <u>Terrebonne</u>		Code postal : _____	
Endroit de l'événement : <u>Arrière du 1120 - 1140 Côte de Terrebonne</u>		Code S.P. : _____	
Ville de l'événement : <u>Terrebonne</u>		N° de ville : <u>64010</u>	
Produit en cause : <u>Terre</u>		État du produit L/S/G : <u>(S)</u>	

NON CLASSÉ	CLASSE	UN :	Quantité :	Approx. :	<input type="checkbox"/> Imp. :	Aspects humains
		CAS :		Précise :	<input type="checkbox"/> Dév. :	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
				Sans Dév. :	<input type="checkbox"/> Réc. :	Évacués : <input type="checkbox"/> N° : _____
SECTEUR :			<input type="checkbox"/> Aéroportuaire	<input type="checkbox"/> Commercial	<input type="checkbox"/> Forestier	<input type="checkbox"/> Blessés : <input type="checkbox"/> N° : _____
	<input type="checkbox"/> Industriel	<input type="checkbox"/> Minier	<input type="checkbox"/> Autres : <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Mixte	<input type="checkbox"/> Rural	<input type="checkbox"/> Traités imm. : <input type="checkbox"/> N° : _____
	<input type="checkbox"/> Portuaire	<input type="checkbox"/> Résidentiel				<input type="checkbox"/> Hospitalisés : <input type="checkbox"/> N° : _____
						<input type="checkbox"/> Décédés : <input type="checkbox"/> N° : _____

IMPACT :		<input type="checkbox"/> Air	<input type="checkbox"/> Cours d'eau	<input type="checkbox"/> Infrastructure d'intérieur
<input type="checkbox"/> Infrastructure souterraine	<input type="checkbox"/> Infrastructure de surface	<input type="checkbox"/> Milieu naturel	<input type="checkbox"/> Aucun	

TYPE D'ÉVÈNEMENT :		<input type="checkbox"/> Aérien	<input type="checkbox"/> Bris d'équipement	<input type="checkbox"/> Déversement illégal	<input type="checkbox"/> Ferroviaire
<input type="checkbox"/> Incendie	<input type="checkbox"/> Manutention	<input type="checkbox"/> Maritime	<input type="checkbox"/> Réservoir	<input type="checkbox"/> Autres	
<input type="checkbox"/> Routier	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux illégaux				

Sommaire (causes de l'événement) : Dépôt de terre dans la zone inondable

Signalé par : art 53-54 Origine M.E.F. (O/N) : (O)

Organisme : Plaignante Appel reçu à : 9 h 37 min.

Tél. : art 53-54 poste : _____ Date : 12 janvier 2002 Fin de la conversation : 9 h 47 min.

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : **Oui** ou **Non**

Urgence-Environnement : Jean-Marie jr Dion Rendu sur les lieux à : _____ h _____ min.

Organisme impliqué : _____ Quitte les lieux à : _____ h _____ min.

Responsables municipaux : _____ Temps total : 40 min.

Autres : _____ N° de sorties : Ø

Transféré à (serv. ou code) : Serv. urbain DR14 Zone (M.T.M.) : _____ X : _____ Y : _____

Sommaire : Voir page 2

(Interventions) _____

Signature : Jean-Marie jr Dion

Date : 2002/01/14

DATE ET HEURE	JOURNAL DES OPÉRATIONS
2002/01/12 9h37	Je reçois l'appel du répartiteur d'urgence environnement, ce dernier m'explique la situation et me donne les coordonnées de la plaignante.
2002/01/12 9h42	J'appel art 53-54 m'informe que art 53-54 déverser de la terre dans la zone inondable de la rivière des Milles Iles, à l'arrière du 1120- 1140 de la Côte Terrebonne. Il n'y a pas de machinerie sur le site pour faire des travaux. Le propriétaire s'appelle Richard Tellier, son téléphone est le art 53-54 Je conviens avec art 53-54 que si d'autre déversement de terre se produise, elle me rappellera.
2002/01/12 9h48	J'appel monsieur Richard Tellier, ce dernier me confirme qu'il est le propriétaire du 1120 - 1140 de la Côte Terrebonne. Il me dit qu'il n'est pas sur place donc il ne peut me dire qui est venu déposer de la terre et a quel endroit. Il a placé une pancarte terre et pierre acceptée sur le site car il veut remplir et égaliser une partie de son terrain. Je lui indique que selon les informations que j'ai eu, le remplissage se fait dans la zone inondable de la rivière, des travaux qui son illégaux. Je lui explique qu'il doit empêcher et faire cesser le déversement de terre dans la zone inondable, il me dit qu'il le fera. Il me demande comment fait-il pour déterminer ou s'arrête la zone inondable, je lui indique que le seul moyen c'est vérifier avec les cartes conçues à cet effet, sans ces données je ne peu lui répondre. Il me dit qu'il se rendra sur les lieux dans environ une heure et s'il y a quelques chose ou des questions il me rappellera, je lui donne mes coordonnées.
2002/01/12 10h08	art 53-54 me rappel pour m'informer qu'un nouveau voyage de terre a été déversé dans la zone inondable. Elle m'indique également que Maryse Hamel de la Dr14 est déjà intervenu dans ce dossier et qu'elle l'avait informé que les travaux étaient illégaux.
2002/01/12 10h12	J'appel Maryse Hamel afin d'avoir un peu plus d'information sur le dossier, je l'informe de la situation. Elle m'informe que les travaux à cet endroit sont de juridiction municipale, monsieur Michel Coulombe connaît le dossier et est déjà intervenu par le passé. Selon Maryse, il n'est pas nécessaire d'aller sur les lieux, de plus elle me dit que lundi matin elle communiquera avec M. Coulombe pour l'informer des travaux et s'assurer que la municipalité donne suite à la plainte art 53-54
2002/01/12 10h17	<p>Je rappel art 53-54 pour l'informer que les travaux qui sont en cours sur le terrain de monsieur Tellier sont de juridiction municipale. La municipalité de Terrebonne est intervenue dans le présent dossier. C'est monsieur Michel Coulombe qui est la personne responsable de ce dossier.</p> <p>Je lui indique que je ne me rendrai pas sur les lieux pour constater les travaux, car je ne pourrais déterminer si les travaux se font effectivement réaliser en zone inondable, car je n'ai pas les cartes me permettant d'identifier avec certitude la zone.</p> <p>Elle trouve inconcevable que je n'intervienne pas pour faire cesser immédiatement les travaux, Maryse Hamel lui aurait dit que nous étions pour intervenir immédiatement même en dehors des heures ouvrables si art 53-54 réalisait d'autres travaux dans la zone inondable.</p> <p>Je lui explique que j'ai déjà demandé à monsieur Tellier de cesser de déverser de la terre dans la zone inondable par téléphone. Si je me rends sur les lieux je lui répéterai de ne pas déposer de terre sur ce qui semble être la zone inondable, car comme je n'ai pas les cartes identifiant cette zone, je ne peu être certain qu'il y a bien dépôt de terre en zone inondable. De plus je lui dis que je ne suis pas en mesure de faire cesser les travaux dans le cas ou monsieur Tellier poursuivrait malgré le fait que je lui ai demandé d'arrêter.</p> <p>Je lui indique que lundi matin nous informerons la municipalité des évènements, afin qu'elle fasse le suivi approprié. Je l'invite également a communiquer avec la municipalité lundi matin pour faire une plainte. Elle me dit qu'elle appellera également Maryse Hamel.</p>